

Exercice Budgétaire : 2020

Fonction :

Thème : C01.04 Finances

Objet : Compte administratif 2019 du budget principal de la Région Hauts-de-France

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 30 juin 2020, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 4312-8,

Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable des régions (M71),

Vu le Budget Primitif 2019,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

DECIDE

Par 114 « Pour », 37 « Contre », 9 « Abstention »

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la Région Hauts-de-France.

Présents (139) : Madame Nathalie ACS, Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Madame Sophie BRICOUT, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Olivier CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Madame Sophie COUDEVYLLE, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISSNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Hortense DE MEREUIL, Madame Marguerite DEPPEZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Marie DESMAZIERES, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Antoine GOLLINOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Marine LE PEN, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Valérie LETARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Patricia POUPART, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL-LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoît WASCAT.

Pouvoirs donnés (22) : Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE donne pouvoir à Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Alexis MANCEL donne pouvoir à Madame Frédérique LEBLANC, Madame Sophie ROCHER donne pouvoir à Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Didier RUMEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel SERRES.

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Madame Monique RYO, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT, Madame Mathilde JOUVENET donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Valérie SIX donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER, Monsieur José SUEUR donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT.

Madame Odile CASIER donne pouvoir à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Pierre DENIAU donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Antoine GOLLINOT, Monsieur Ludovic PAJOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX.

Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Madame Florence ITALIANI donne pouvoir à Monsieur Eric DILLIES.

N'ont pas participé au vote (1) : Monsieur Guillaume KAZNOWSKI.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2020.01075

Absents (8) : Monsieur Gérald DARMANIN, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Brigitte MAUROY, Monsieur Olivier NORMAND, Madame Rachida SAHRAOUI, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Sorti de l'hémicycle : Monsieur Xavier BERTRAND.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

ADOpte A LA MAJORITE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Budget principal

REGION HAUTS DE FRANCE

Le compte administratif doit être soumis au vote de l'assemblée régionale avant le 30 juin de chaque année conformément aux stipulations de l'article L1612-12 du CGCT. Toutefois il convient de préciser que conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, la date limite du vote du compte administratif 2019 est reporté au 31 juillet 2020 (en lieu et place du 30 juin).

Ce document rend compte de l'exécution comptable de l'année 2019 marquée par les effets du redressement progressif de la collectivité dans la continuité de ceux constatés au titre des années 2017 et 2018.

Ainsi, l'année 2019 est marquée par la poursuite du plan d'économies via l'instauration de plafonds sectoriels de dépenses permettant de retrouver une situation financière assainie à fin 2021.

L'année 2019 se caractérise par une évolution du périmètre budgétaire avec les premiers effets de la réforme de l'apprentissage, le transfert à la Région de l'exploitation des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) et la déclinaison pour 2019-2022 du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) en formation professionnelle et sa traduction dans le Pacte régional.

Concernant la politique d'apprentissage, les impacts budgétaires ont été limités en 2019. La réforme confie dorénavant à l'Etat le versement d'une aide unique pour les primes aux employeurs d'apprentis pour les contrats d'apprentissage débutant à compter du 1er janvier 2019.

En matière de transports, après le transfert progressif de la compétence transports scolaires et interurbains en 2017, la Région reprend à compter du 1er janvier 2019 l'exploitation des dessertes des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) des lignes Paris – Amiens - Boulogne et Paris – Saint-Quentin - Maubeuge/Cambrai.

Cet exercice également est marqué par la signature d'une nouvelle convention TER. Cette convention, conclue pour la période 2019-2024, prévoit outre l'intégration de l'exploitation de ces deux lignes TET, le maintien d'un service de proximité en gare et la mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire plus attractive. Elle prévoit également, dans le contexte de fin du monopole de SNCF Mobilités, les modalités de mise en concurrence de 20% de l'offre de transport entre 2020 et 2024.

La prise en compte de ces évolutions dans cette nouvelle convention, nécessitera un financement complémentaire d'environ 50 M€ en 2019.

Quant à la formation professionnelle, le budget 2019 aura été significativement impacté par le déploiement du Pacte avec l'inscription de 90,2 M€ de dépenses supplémentaires, financées à la même hauteur par l'Etat.

Cette année est également marquée par l'encadrement par l'Etat de l'évolution de nos dépenses. En effet, l'exécution 2019 est soumise, pour la seconde année, aux dispositions prévues au contrat de Cahors signé le 28 juin 2018 avec l'Etat, et limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,1% par rapport au compte administratif 2017.

Avec la mise en œuvre continue du plan d'économies, la Région a parfaitement respecté cette année encore les engagements pris avec l'Etat.

I. Les grandes masses budgétaires et les principaux soldes financiers 2019

Après des années 2015 et 2016 marquées par une nette dégradation de l'épargne brute (-7 % et -15,3 %), il est constaté depuis 2017 une amélioration significative de ce solde.

Ainsi, **l'épargne brute continue sa progression** en 2019 et s'établit à **453,83 M€** contre 451,69 M€ en 2018 soit une augmentation de 2,14M€.

Ce résultat provient de la combinaison d'une progression des recettes de fonctionnement (+209,26 M€ soit +7,91% par rapport à 2018) atténuée par une augmentation de l'exécution des dépenses de fonctionnement (+207,12M€, soit +9,44% par rapport à 2018).

L'épargne nette (épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette) atteint **267,46 M€ en 2019**.

L'épargne nette présente une augmentation de 154,16M€ soit +136,07% en raison d'une forte réduction du remboursement en capital de la dette (-152,02M€).

Il convient de rappeler l'importance du remboursement en capital de la dette en 2018 résultant de la réalisation de remboursements anticipés d'emprunts destinés à l'optimisation des frais financiers.

La souscription des nouveaux emprunts s'élève à 243,9 M€ en 2019, pour un remboursement de capital de 186,36M€. Il est constaté en 2019 une légère augmentation de l'emprunt nouveau +20,20M€ par rapport à 2018.

Le capital restant dû de la dette régionale s'établit à 2997,34 M€ au 31/12/2019 contre 2 939,81 M€ en 2018. Il convient ainsi de relever que **la Région s'est peu endettée en un an, à hauteur seulement de 57,54 M€ soit une augmentation de 1,96 %**.

La capacité de désendettement de la Région Hauts de France s'établit à **6,6 ans** en quasi stabilité par rapport à 2018 où elle s'élevait à 6,5 ans.

Le résultat de l'exercice 2019 de la Région Hauts de France atteint 121,31 M€.

Compte tenu des restes à réaliser constatés en dépenses d'investissement, d'un montant de 51,32 M€, **le résultat de clôture après financement des restes à réaliser s'élève à 69,99 M€.**

Au regard de l'évolution des épargnes brute, nette et de la capacité de désendettement, la situation financière 2019 est conforme à la trajectoire de redressement.

Mouvements réels hors mouvements neutres de gestion active de la dette :

<i>(en millions d'euros)</i>	CA 2018	Projet CA 2019	Evol de CA / CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles	2 644,69	2 853,95	7,91%
Dépenses réelles	2 193,00	2 400,12	9,44%
dont charges financières (66)	63,72	60,49	-5,06%
Epargne brute	451,69	453,83	0,47%
<i>Taux d'épargne brute</i>	17,08%	15,90%	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Remboursement capital dette (y compris RA)	338,39	186,36	-44,93%
Epargne nette	113,30	267,46	136,07%
<i>Taux d'épargne nette</i>	4,28%	9,37%	
Recettes réelles hors dette	289,39	293,53	1,43%
Dépenses réelles hors dette	632,21	726,06	14,85%
Emprunt nouveau	223,70	243,90	9,03%
Encours de la dette au 31/12	2 939,81	2 997,34	1,96%
<i>Taux d'endettement</i>	111,16%	105,02%	
Capacité de désendettement	6,5	6,6	1,48%
Excédent de fonctionnement avant financement des Restes à Réaliser	42,48	121,31	185,58%

II. Présentation du compte administratif 2019

A. La section de fonctionnement : la poursuite de l'amélioration des soldes de gestion

i. *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement atteignent **2 853,95 M€** en progression de **+209,26 M€**, soit + 7,91% par rapport à 2018 (2 644,69 M€) et représentent 90,67 % des ressources totales (investissement (hors emprunt) et fonctionnement).

Cette hausse par rapport à 2018 s'explique principalement par le dynamisme des recettes fiscales et plus particulièrement de la CVAE et de la fraction de TVA ainsi que la forte progression des recettes sectorielles
Feuille n° 6 de la Délibération n° 2020.01075

(notamment au titre des fonctions 'Formation professionnelle et Apprentissage' ainsi que 'Transports').

Plus précisément, les principales évolutions sont liées à :

- **Un produit issu de fiscalité (directe et indirecte) en hausse de 48,6 M€ en raison :**

- Du **dynamisme de la CVAE** dont le produit en 2019 a évolué de **+ 38,73 M€** (soit +6,25%) par rapport à 2018.

A noter, l'évolution du produit de CVAE intègre l'évolution relative à la perception depuis 2017 de 25% de CVAE supplémentaire provenant des départements dans le cadre des transferts de compétences dans le domaine des transports non urbains et scolaires (298,65 M€ hors dynamisme depuis 2017).

Par ailleurs, une recette complémentaire au titre de la **péréquation sur les ressources de substitution à la taxe professionnelle** (communément appelée péréquation CVAE) enregistre une légère augmentation de **0,51 M€** (+1,47%).

- Du **dynamisme de la fraction de TVA** (+2,18%) soit **+ 9,79 M€** portant ainsi le produit de la fraction régionale à hauteur de 458,98 M€ en 2019 ;
- De la **forte progression des fractions de TICPE relatives aux employeurs d'apprentis pour 6,07 M€** en raison de la hausse de la TICPE recrutement d'apprentis à hauteur de **+7 M€** (+177,61%) due à un rattrapage effectué par la DGEFP suite à la justification de dépenses complémentaires réalisées par notre région et la baisse constatée pour la TICPE versée au titre des primes apprentissages de **- 1,02M€** (-5,37%) eu égard au niveau des dépenses réalisées et de la sortie en sifflet programmée dans le cadre de la réforme de l'apprentissage (2018) ;
- D'une **hausse du produit de la TICPE régionale** (part compensée et modulée) pour un montant de **4,54 M€** (+1,19%) par rapport à l'exercice précédent ainsi que de la fraction de **TICPE versée au titre des transferts de compétences des lois MAPTAM et NOTRE** (gestion des fonds européens, gestion des CREPS, la mise en œuvre du dispositif NACRE) pour un montant de **+0,38 M€** et qui correspond en partie à l'ajustement du droit à compensation entre les deux années ;
- D'une **progression des ressources régionales de l'apprentissage et de sa fraction de TICPE de 1,91M€** (+ 2,34%) sous l'effet du dynamisme de la taxe apprentissage dont le critère d'indexation est assis sur l'évolution de la masse salariale des entreprises en N-2. Ce dynamisme est réparti sur les deux fractions de ce produit (taxe apprentissage et la TICPE) ;
- D'une **hausse de + 1,67 M€** au titre des frais de gestion de fiscalité directe, résultant du dynamisme des prélèvements résultant de la CFE, CVAE et de la taxe d'habitation ;
- Ces hausses sont réduites par une **baisse du produit des cartes grises de -12,52 M€** (-6,04%) par rapport à 2018, en raison notamment de l'application de la baisse tarifaire sur le versant nord du territoire (37,8€ / CV en 2019 contre 40,2€ / CV en 2018). Cette évolution doit néanmoins être nuancée car l'année 2018 a été marquée par la perception anticipé du versement du mois décembre (14,89 M€). Le produit 2018 s'établit ainsi sur 13 mois au lieu de 12 mois ;
- Complétée d'une diminution du **produit de la part majorée de la TICPE (Grenelle)** à hauteur de **1,21 M€** (-2,25%) entre 2018 et 2019 en raison de la baisse des volumes de carburant consommés

Feuille n° 7 de la Délibération n° 2020.01075

sur le territoire notamment sur le SP95/98 (-3,8%) et sur le gasoil (-2,68%).

- Et enfin d'une **baisse globale de 2,15 % du produit des IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)** composé de l'IFER sur le matériel roulant ferroviaire et de l'IFER sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, représentant globalement une baisse de produit de **1,27 M€**.

- **Une forte hausse des recettes sectorielles et au titre des fonds européens (+153,93 M€) :**

S'agissant des recettes sectorielles, l'augmentation s'explique principalement par les recettes de la formation professionnelle et apprentissage qui subissent une hausse substantielle de **105,87 M€** liée principalement à l'amorçage du plan d'investissement dans les compétences et de la 1^{ère} avance versée au titre du PACTE Régionale enregistrées en 2019.

Les recettes relatives à la fonction « Transports » augmentent par ailleurs de **38,62 M€** (dont 19,55 M€ de hausse artificielle liée à une régularisation comptable au titre de la TVA et dont on constatera une hausse similaire en dépenses à laquelle s'ajoute la TVA dûment supportée pour un montant total de 21,5M€). La hausse de 19,07 M€ réellement constatée est imputable principalement au transport ferroviaire et routier de voyageurs.

A noter également la progression pour plus de **13,3 M€** des recettes relatives aux moyens généraux (fonction 0) sous l'effet notamment des cessions d'immobilisations et des recettes liées à l'assistance technique des FESI enregistrées sur 2019.

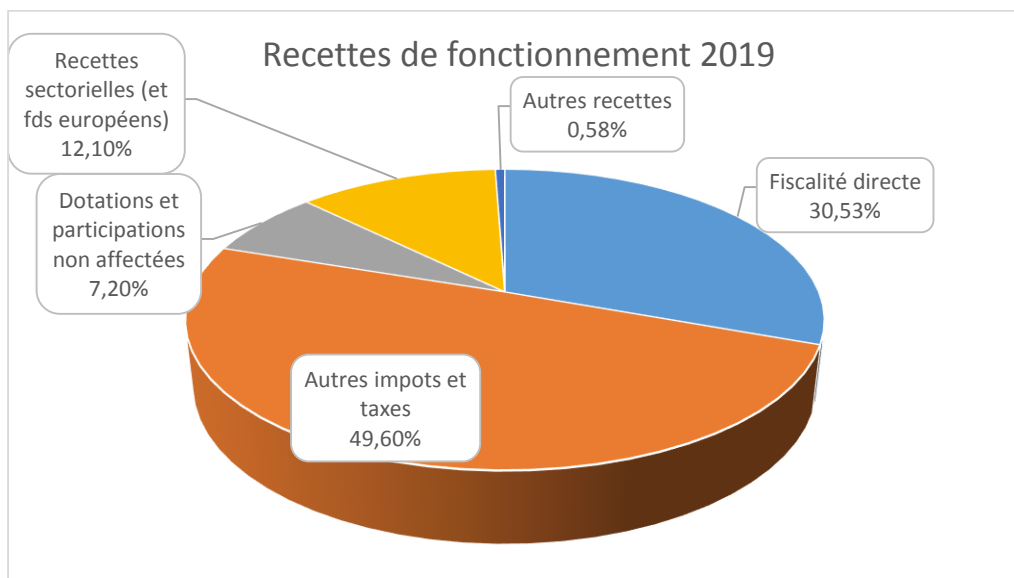
Concernant les recettes européennes (*recettes propres à l'autorité de gestion enregistrées sur le chapitre 936*), elles diminuent légèrement à hauteur de -1,8 M€.

- **Des recettes financières et des reprises sur provisions en nette progression (+11,8 M€) :**

Il est constaté, d'une part, **une augmentation des recettes liées à l'émission de titres négociables à court terme (+ 0,5 M€)** et d'autre part **une progression des reprises sur provisions en 2019 (+ 11,51 M€)** au titre des risques et charges pour dépréciation d'actifs (+ 9,63M€) et pour risque contentieux (+3,04M€).

- Ces augmentations sont atténuées **par une baisse des dotations d'Etat et autres participations non affectées (-5,07 M€)** en raison notamment de :

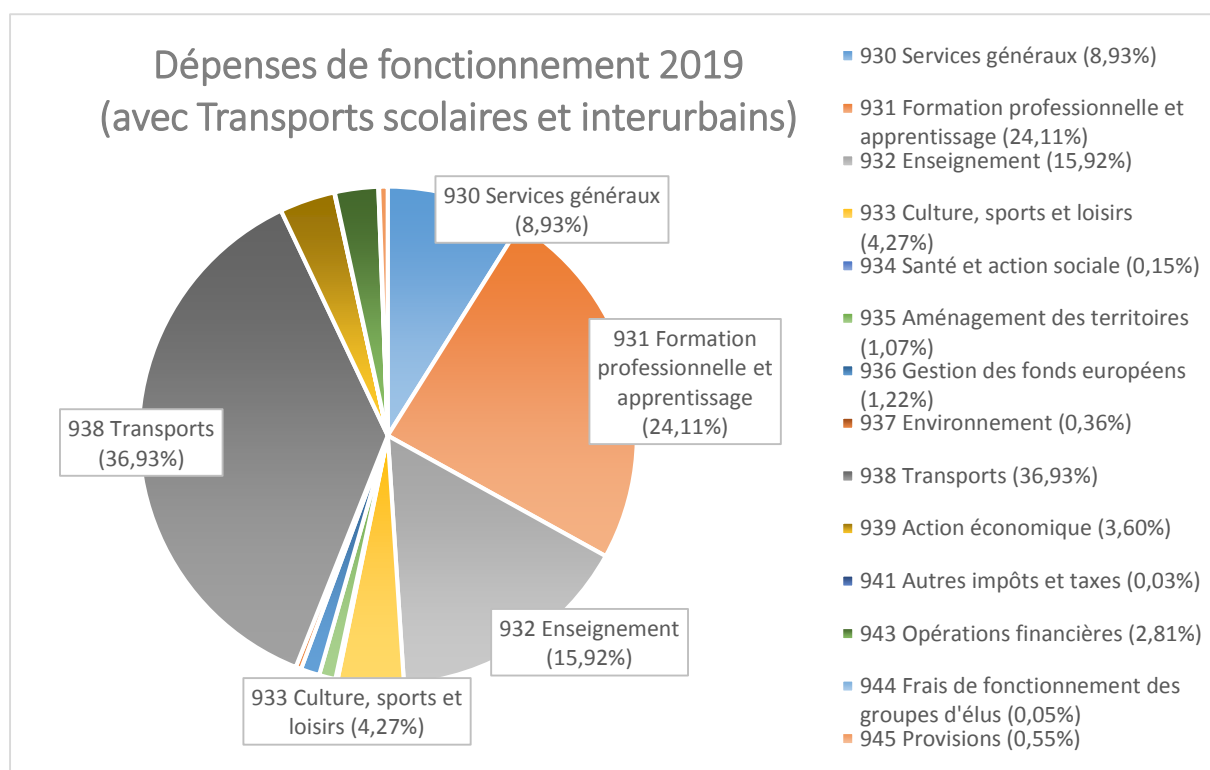
- La **baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de 3,51M€ (-3,34%)** pour la troisième année consécutive compte tenu de son intégration dans les variables d'ajustement soumettant le versement de cette recette à un taux de minoration national voté en loi de finances ;
- La **diminution de la dotation au titre des transferts de compensation d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE – ex allocations compensatrices) de 1,76 M€ (-12,96%)** en raison de son intégration historique dans les variables d'ajustement soumettant également cette recette à un taux de minoration national voté en loi des finances ;



ii. Les dépenses de fonctionnement

L'année 2019 se caractérise par un accroissement net des dépenses réalisées en fonctionnement. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **2 400,12 M€** en 2019 contre **2 193,00 M€** en 2018, soit une augmentation de **207,12 M€** représentant + 9,44 %.

Comme les années précédentes, les dépenses les plus importantes concernent les fonctions Transports (36,93%), Formation professionnelle et Apprentissage (24,11%) et Enseignement (15,92 %).



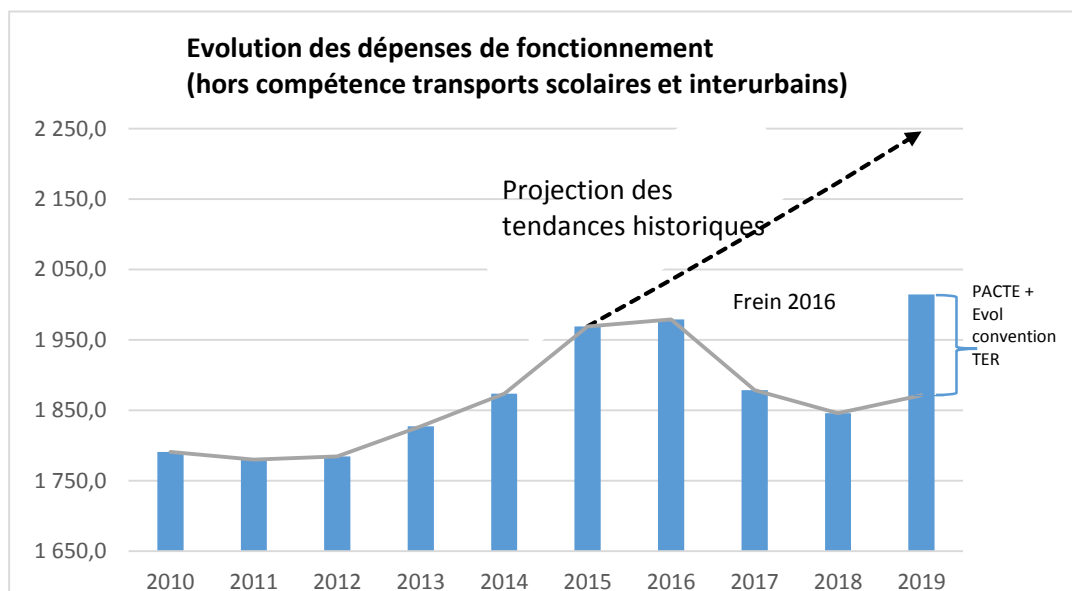
Au-delà de la progression significative des taux de consommation des dépenses sur un grand nombre de politiques représentant une évolution moyenne des taux de + 3,44 points (soit un taux de consommation moyen de 95,79%), plusieurs éléments majeurs expliquent cette hausse des dépenses de fonctionnement :

- la progression à hauteur de **38,22 M€** des dépenses relatives aux dépenses des Transports scolaires et interurbains.

Ces dépenses s'élevaient à 385,64 M€ en 2019, elles représentaient 347,02 M€ en 2018. Il convient de noter dans cette évolution, la présence d'une régularisation relative à une problématique de déductibilité de la TVA pour plusieurs mandats représentant 21,5 M€. Cet ajustement en dépenses lié à une régularisation de TVA, inscrit lors du BS 2019, a également été comptabilisé en recettes mais avec une incidence budgétaire à hauteur des montants HT soit 19,55 M€.

⇒ Hors transferts de compétence Transports Scolaires et interurbains, les dépenses de fonctionnement s'élevaient ainsi à **2 014,48 M€** soit une hausse de **168,48 M€** par rapport à 2018.

- Cette évolution est liée par ailleurs à la progression des budgets consacrés à la politique « Formation professionnelle » avec l'inscription de la première tranche du PACTE ainsi qu'à la politique « Transports » pour la convention d'exploitation TER. Pour ces deux politiques, on note une progression des mandats à hauteur de **104 M€** au titre de la Formation professionnelle, et de **53 M€** au titre de la convention TER, représentant un montant total de **157 M€**.

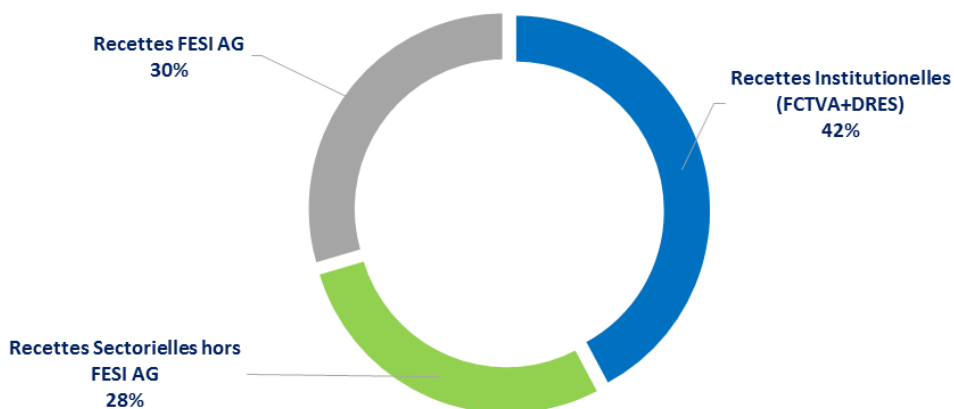


B. La section d'investissement : un recours à l'emprunt maîtrisé aboutissant à un faible endettement de la Région

i. *Les recettes d'investissement (hors emprunt)*

Les recettes d'investissement (hors emprunt) atteignent **293,53 M€** en augmentation de **4,14 M€**, soit + 1,43% par rapport à l'année précédente et représentent 9,33% des ressources totales (investissement (hors emprunt) et fonctionnement).

Recettes Réelles d'Investissement 2019 (hors Emprunts)



L'ensemble des recettes provenant des **dotations de l'Etat** représentent 42% des recettes réelles d'investissement (hors emprunt) et s'élèvent en 2019 à **123,9 M€** (93,57 M€ au titre de la Dotation Régionale d'Equipements Scolaires et 30,33 M€ au titre du FCTVA), soit une évolution de -6,39 % par rapport aux recettes de 2018 (132,35 M€).

Cette évolution s'explique par un **fléchissement de 21,79% des recettes perçues au titre du FCTVA (-8,45 M€)** entre 2018 et 2019 mécaniquement liée à une baisse globale des dépenses d'investissement éligibles.

Les autres recettes (recettes sectorielles (hors DRES) et fonds européens) progressent de **8,02 % (+12,59 M€)** et s'établissent à 169,64 M€ (157,04 M€ en 2018) suite à la progression des fonds européens (fonction 6) relatives à l'autorité de gestion pour plus de **40,86 M€**.

En conséquence, les recettes sectorielles (hors fonds européens) régressent de **28,27 M€**.

Cette baisse est constatée d'une part au titre de la fonction 8 'Transports' à hauteur de **27,62 M€** :

- En raison d'un recul de 14,1 M€ sur le volet ferroviaire lié, d'une part, à des reversements de la SNCF plus importants en 2018 (écart de 12,17 M€) notamment en raison de trop perçus au titre de l'achat de rames Regiolis et Regio2N et, d'autre part, à la dotation de l'AFITH pour l'acquisition des rames TET dont le montant de l'échéance 2019 est plus faible qu'en 2018 (écart de 1,9 M€).
- Sur le volet portuaire, les recettes régressent également de 14,3 M€ et s'explique par :
 - 8 M€ sur le financement par la Commission européenne dans le cadre du projet Calais port 2015,
 - 4,9 M€ sur le financement par le Port de Douvres sur le Projet Bridge,
 - 1,4M€ sur le financement FEDER en matière d'aménagement portuaire

Un fléchissement est également constaté à hauteur de **5,74 M€** sur l'action économique.

Cette baisse est liée principalement à la sous fonction 94 'Industrie, artisanat, commerce et autres services', en recul de 4,6 M€ en raison, d'une part, de la perception de 13,75 M€ en 2018 (et non reproduit en 2019) au titre des appels de fonds européens 2014/2020 sur le FEDER en maîtrise d'ouvrage (MO) pour les projets Nord France Amorçage et de la Troisième Révolution Industrielle et, d'autre part, à une augmentation de 9,17 M€ portant essentiellement sur le remboursement en capital

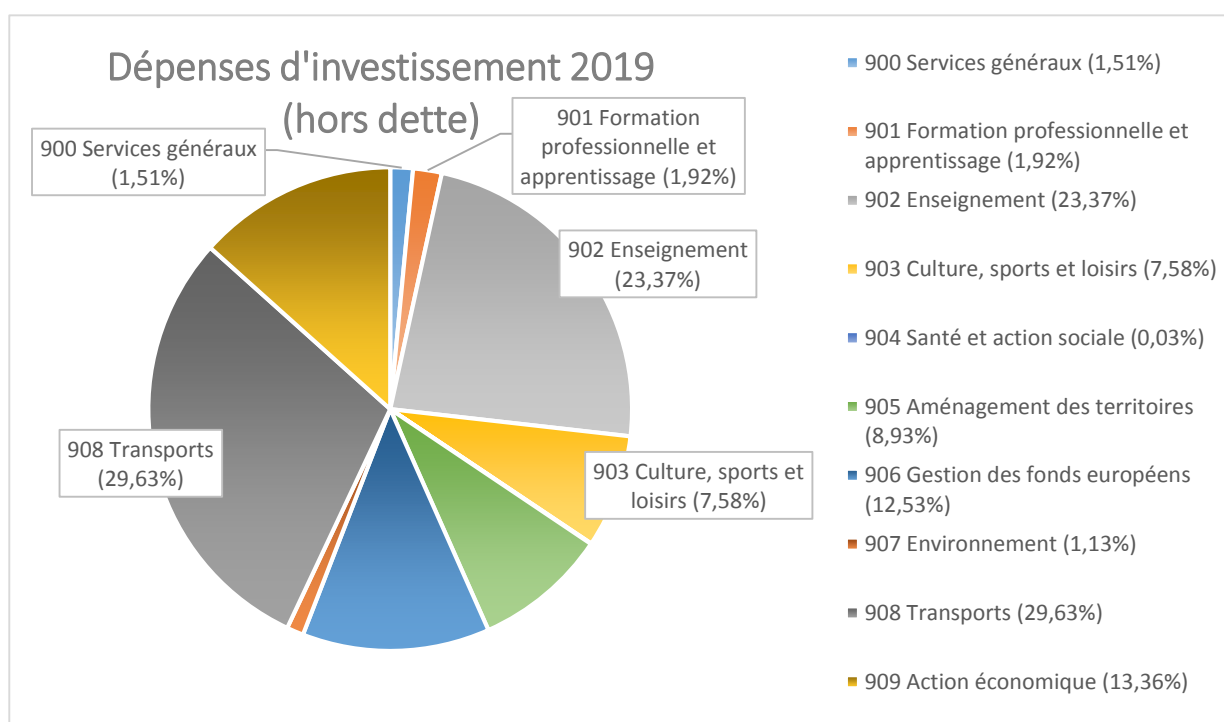
Feuille n° 11 de la Délibération n° 2020.01075

des prêts et avances remboursables dont certaines échéances futures ont été intégralement titrées en 2019 afin de déclarer l'intégralité de la créance suite à l'entrée de ces sociétés en procédure collective.

. Enfin, on peut également noter la progression des recettes relatives à l'Aménagement des territoires à hauteur de 4,12 M€ en raison du remboursement de l'avance en compte courant d'associé octroyée en 2015 à la SEM Territoires 62 pour un montant de 4 M€.

ii. Les dépenses d'investissement (hors dette)

En 2019, les dépenses réelles d'investissement, hors dette, atteignent **726,06 M€** en augmentation de **+ 93,86 M€** par rapport à 2018 (soit +14,85%). Les dépenses réelles d'investissement atteignaient 632,21M€ en 2018.



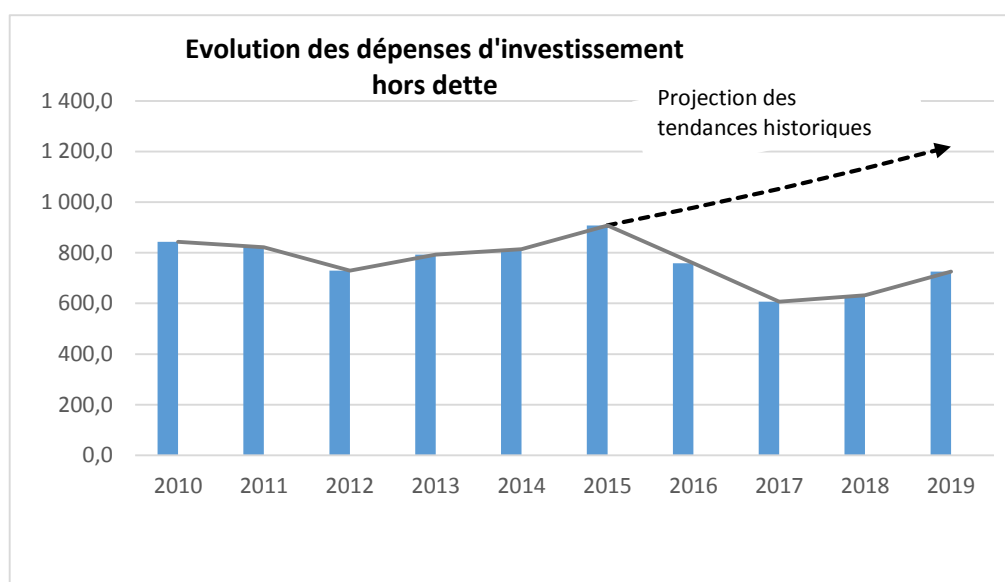
L'augmentation des dépenses d'investissement est notamment induite par les mouvements suivants :

- Une progression des dépenses sur les Services Généraux +784 K€, en raison notamment d'une hausse des dépenses sur les travaux sur les bâtiments administratifs (1,05 M€).
 - Une augmentation de 31,9 M€ sur l'Enseignement. La principale augmentation porte sur le programme «équipements informatiques des EPLE » où le passif a été rattrapé avec un montant mandaté total de 23,85 M€ soit (+22,9M€) par rapport à 2018. Une augmentation de 12 M€ est constatée sur la maintenance programmée des lycées publics notamment pour la mise en accessibilité, le renforcement de la thématique «sanitaire et sûreté / locaux des agents » et une augmentation de 8,7 M€ sur les travaux des lycées publics.
 - Un accroissement de la consommation au titre des politiques Culture, sports et loisirs (+7,7 M€) essentiellement sur le centre de conservation du Louvre (+4 M€) et sur les équipements sportifs de proximité (+2,8 M€).
 - Une progression des dépenses sur l'aménagement des territoires de 5 M€, avec notamment une nette
- Feuille n° 12 de la Délibération n° 2020.01075

progression sur le fond d'appui à l'aménagement des territoires +7,4 M€, sur le fond d'appui aux projets d'agglomérations +4,7M€ et sur le fond d'appui aux dynamiques métropolitaines +4,1M€.

- Les Fonds européens augmentent de (+26,9 M€). Comme pour le fonctionnement, cette augmentation s'explique par davantage de remontées de dépenses liées aux projets programmés et à leur certification.

- Une progression de (+18,9 M€) sur l'Action économique avec notamment une hausse pour les aides aux entreprises en consolidation financière (+16,9M€) et pour les aides au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée (+3 M€).



iii. La souscription d'emprunt 2019

Les emprunts nouveaux souscrits en 2019 s'élèvent à **243,9 M€** en hausse de 20,2 M€ soit +9 % par rapport à la souscription d'emprunt en 2018 (**223,7 M€**).

Les caractéristiques des emprunts mobilisés par la Région en 2019 sont les suivantes :

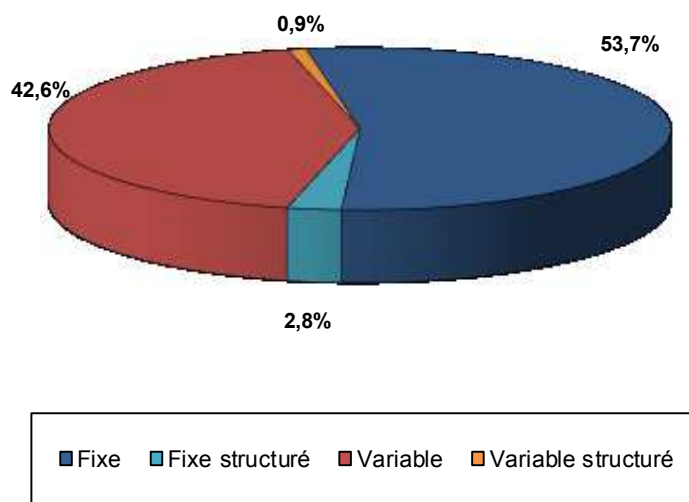
Prêteur	Montant	Date d'encaissement	Durée	Taux d'intérêt
Société Générale	20 000 000,00	01/02/2019	15 ans	Eur 12M + 0,25%
Caisse des Dépôts	45 000 000,00	20/12/2019	30 ans	Inflation Fr + 1,02%
Caisse des Dépôts	173 399 805,00	20/12/2019	40 ans	Inflation Fr + 1,02%
Caisse des Dépôts	5 500 000,00	20/12/2019	30 ans	Livret A + 0,75%
Total	243 899 805,00	-	-	-

Les emprunts de la Caisse des Dépôts sont issus de conventions de financement signés en 2013 par l'ancien exécutif. Pour ces conventions, l'échéance d'application des conditions renégociées et de consolidation des fonds était fixée au 1er février 2020. Une grande partie de ces conventions a donc été mobilisée en fin d'exercice 2019, à hauteur de 223,9 M€. Le solde a été encaissé en février 2020.

III. La dette et de la trésorerie

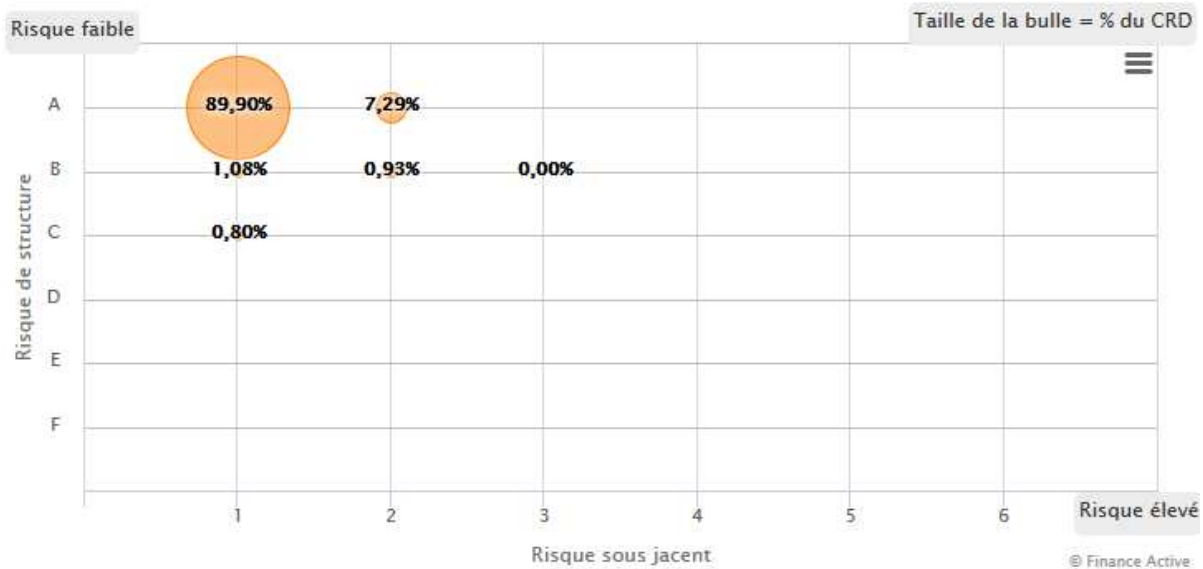
A) *L'encours de la dette (bancaire et obligataire)*

- ⇒ Au 31 décembre 2019, l'encours de dette classique (bancaire et obligataire) s'élève à **2 997,3 M€** contre **2 939,8 M€** fin 2018 (augmentation nette de 57,5M€ soit +1,96%). Cette augmentation nette d'un montant de 57,5 M€ en 2019 est la résultante d'une part du remboursement de capital de la dette d'un montant de **186,4 M€** et de la souscription de nouveaux emprunts pour un total de **243,9 M€**.
- ⇒ Avec une épargne brute de 453,8 M€, la capacité de désendettement de la collectivité au 31 décembre 2019 est égale à **6 ans et 7 mois (6,6 ans)** en quasi stabilité par rapport à la situation fin 2018 où elle était de **6 ans et 6 mois (6,5 ans)**. La durée de vie résiduelle est de 19 ans et 1 mois et la durée de vie moyenne de 10 ans et 9 mois.
- ⇒ Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2019 demeure très bas à **1,95%**, en baisse par rapport à l'année précédente (- 0,04%) en raison d'un environnement de taux très favorable sur les marchés.
- ⇒ L'encours de dette après swaps est majoritairement fixe: il se compose en effet de **56,5 % de taux fixes** et de **43,5 % de taux variables**.



L'équilibrage est effectué principalement lors de la souscription des nouveaux emprunts, la question est alors de trouver la bonne répartition entre des taux fixes permettant de sécuriser la dette mais à des coûts plus élevés ou des taux variables exposant à un surcoût en cas de hausse des taux mais nous permettant de profiter de conditions optimisées actuellement.

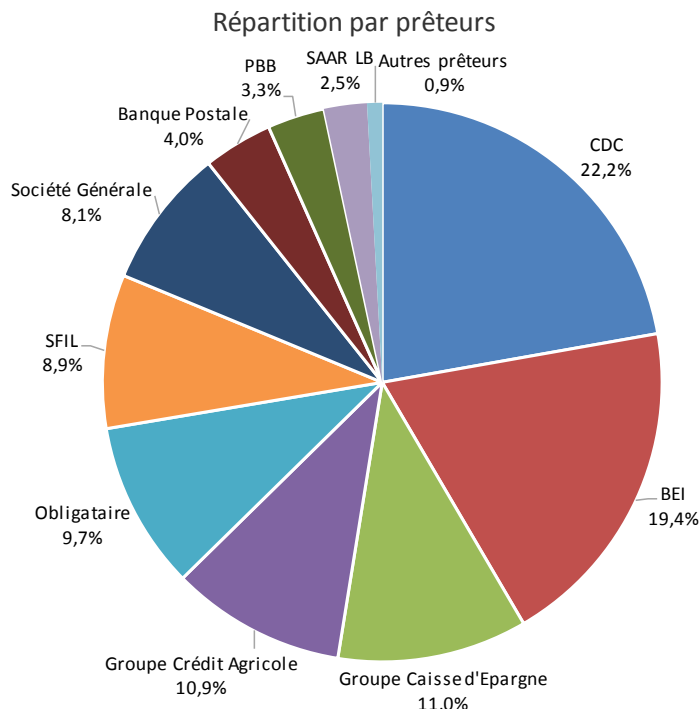
- ⇒ Les emprunts variables et structurés font l'objet d'un suivi plus approfondi. Il est néanmoins important de préciser que les risques associés sont très mesurés comme on peut le constater sur la charte de bonne conduite qui permet de classer les risques des produits selon leurs indices sous-jacents (de 1 à 5) et leurs structures (de A à E).



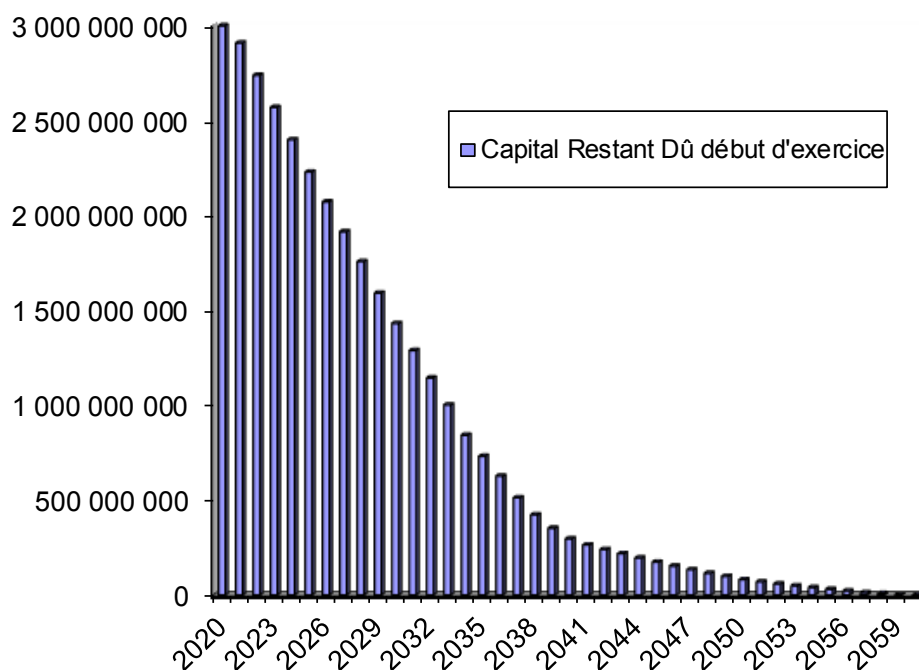
Ainsi, près de 90% de la dette est composé des produits financiers les plus simples.

Cette part marque néanmoins une baisse importante par rapport aux années précédentes due au recours majoritaire aux financements indexés sur l'inflation en 2019 et reportés en catégorie A-2 (emprunts CDC contractés).

⇒ La répartition de l'encours de dette régional par prêteurs est plutôt diversifiée, comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous :



⇒ Le profil d'extinction de la dette offre un aperçu de l'évolution de l'encours de dette en fonction du rythme de remboursement des emprunts qui la composent, jusqu'à extinction totale de cette dette. Le graphique, ci-dessous, illustre le capital restant dû au 1^{er} janvier de chaque année. On constate que lui-ci s'amortit de manière assez régulière jusqu'en 2060.



B) Gestion de la trésorerie

La Région cherche à optimiser sa gestion de trésorerie avec pour objectif de limiter les charges financières à payer. La Région dispose de plusieurs instruments qu'elle utilise pour minimiser le coût tout en recherchant à garder de la souplesse.

- Les émissions de titres négociables à court terme (TNCT) sont les moins coûteuses et sont naturellement utilisées en priorité ;
- Les emprunts revolving sont des outils souples qui sont utilisés en complément ;
- Les lignes de trésorerie sont mobilisables rapidement et pour des montants faibles mais elles sont plus coûteuses et elles ont vocation à être utilisées plutôt comme back-up des titres négociables à court terme.

La Région dispose d'un programme de TNCT d'un plafond de 400 M€. Sur son programme de TNCT, la Région s'est financée entre -0,41% et -0,31% sur des durées allant jusqu'à 3 mois. Grâce à cet instrument, nous avons profité pleinement des taux directeurs négatifs de la BCE. La Région a encaissé plus de 1 360 000 € de produits sur l'exercice 2019 suite à l'émission de ces titres.

Au 1er janvier 2019, la Région disposait de 14 contrats revolving (emprunt autorisant les remboursements temporaires, permettant ainsi une économie de frais financiers en cas de trésorerie excédentaire) pour un plafond total de 510,9 M€. Au 31 décembre 2019, le plafond total est passé à 199,3 M€. La forte baisse du plafond est due d'une part à des réaménagements d'emprunts et d'autre part à l'utilisation partielle des enveloppes Caisse des Dépôts.

Au 1er janvier 2019, la Région disposait d'une ligne de trésorerie pour un montant total de 100 M€. En fin d'année, l'encours est passé à 250 M€ pour pallier à la disparition des enveloppes Caisse des Dépôts évoquées ci-dessus, leurs caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	Montant	Date d'effet	Indice	Durée
Société Générale	100 000 000,00	02/12/2019	Euribor 1 Mois + 0,25%	12 Mois
Crédit Agricole	100 000 000,00	09/12/2019	Euribor 3 Mois + 0,20%	12 Mois
Caisse d'épargne	50 000 000,00	16/12/2019	Eonia + 0,20%	12 Mois

C) La dette garantie par la Région

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2019 est de 113,1 M€, en hausse de 3,8 M€ (+ 3,5 %) par rapport au 31 décembre 2018. Cet écart s'explique par l'intégration des nouvelles garanties accordées sur l'exercice.

La répartition par type de bénéficiaire est équilibrée :

- 40,0 M€ pour des établissements publics (principalement l'Etablissement public foncier pour 25,9 M€ et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat pour 11,6 M€) ;
- 33,9 M€ pour des organismes de logement social (Maisons & cités Soginorpa) ;
- 39,2 M€ pour des établissements n'appartenant pas aux deux catégories précédentes :
 - 27,8 M€ pour des lycées d'enseignement privé et des instituts privés de formation ;
 - 11,4 M€ pour le Centre Hélène Borel, la Fondation Pasteur de Lille,...

IV. La gestion pluriannuelle en Autorisation de Programmes (AP) et d'Engagements (AE)

i. *Le stock de mesures antérieurement décidées en investissement*

Au 31/12/2019, le montant des affectations d'AP restant à mandater s'élèvent à 2 502 M€.

Ce montant tient compte du stock de mesures affectées et non mandatées sur les exercices antérieurs, des mouvements d'affectations et de désaffectations réalisés en 2019 et du montant mandaté en 2019.

Ce montant a augmenté par rapport au stock au 31/12/2018 (+ 120M€) en raison notamment du report sur l'exercice 2020 de la délibération d'annulation et de révision des AP prévue initialement sur 2019 permettant ainsi de réaliser un apurement plus important de notre stock. Les effets de cet apurement seront ainsi constatés au CA 2020.

Dans le stock au 31/12/2019, 1 842 M€ concernent des mesures antérieurement décidées à 2019, soit 74% du montant restant à mandater.

Le montant mandaté sur AP en 2019 s'élève à 682 M€, dont 515 M€ au titre des mesures historiques.

Ainsi que précisé dans l'annexe au Compte Administratif 2019 intitulé « Situation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement », le ratio de couverture de l'année est de 3,67 années.

ii. *Le stock de mesures antérieurement décidées en fonctionnement*

Au 31/12/2019, le montant des affectations d'AE restant à mandater s'élèvent à 1 341 M€.

Ce montant tient compte du stock de mesures affectées et non mandatées sur les exercices antérieurs, des mouvements d'affectations et désaffectations réalisés en 2019 et du montant mandaté en 2019.

Feuille n° 17 de la Délibération n° 2020.01075

Ce montant a augmenté (+ 210 M€) en raison notamment, comme précisé précédemment, du report de la délibération d'annulation et de révision des AE sur l'exercice 2020.

Dans ce stock au 31/12/2019, 613 M€ concernent des mesures antérieurement décidées à 2019, soit 46% du montant restant à mandater.

Le montant mandaté sur AE en 2019 s'élève à 1 505 M€, dont 513 M€ au titre des mesures historiques.

Ainsi que précisé dans l'annexe au Compte Administratif 2019 intitulé « Situation des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement », le ratio de couverture de l'année est de 0,89 années.